

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6039>



# Toujours plus de flexibilité demandée aux AESH

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actualités SNES 21 | FSU Côte-d'Or -



Publication date: mercredi 8 juillet 2020

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Pendant cette année scolaire la FSU a sollicité de nombreuses audiences au rectorat, seule ou en intersyndicale (FSU-FO-CGT-SUD-SNALC) afin de faire avancer le dossier concernant les disparités de rémunérations et de quotités de service suite à la publication de la circulaire de juin 2019.**

L'intersyndicale a rencontré à plusieurs reprises des députés et notamment Mme Khattabi (rencontrée en décembre et en février). Suite à notre demande, elle a transmis une question au gouvernement le 25 mars. **L'intersyndicale a relancé mi-juin Mme Khattabi car nous n'avons toujours pas de réponse !**

Un certain nombre d'AESH de notre département voient leur contrat changer en cette période car ils et elles vont être rattaché.es à un PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) à la rentrée de septembre.

La FSU a fait part de ses inquiétudes quant au PIAL :

- **plus de kilomètres** à couvrir
- **plus de niveaux** à couvrir, certains PIAL rassemblant le 1er et le 2nd degré
- **plus d'enfants** à suivre
- **des suppléances** à effectuer quand les enfants suivis sont malades ou en stage

En résumé : **toujours plus de flexibilité !**

En réponse à tout cela le rectorat nous a assuré que :

- les AESH seront remboursé.es de leurs frais de déplacement si l'établissement d'exercice était différent de l'établissement de rattachement, aussi appelé « tête de PIAL »
- la distance parcourue depuis la tête de PIAL ne pourra excéder 20 kilomètres
- les services académiques seront très vigilants sur les niveaux où les AESH interviennent
- les services académiques seront très vigilants quant à la situation des AESH notamment en vertu de leur faible rémunération.

Une plateforme académique sera mise en place à la rentrée 2020 à Chalon-sur-Saône qui gèrera tous les dossiers administratifs et tous les dossiers de rémunération de tous les AESH de l'académie. La mise en place se fera, suivant les départements entre septembre 2020 et janvier 2021.

Face à ces réponses de l'institution, le Snes-FSU21 reste lui aussi "vigilant" et continuera à défendre tous les personnels. Le Snuipp-FSU 21 (1er degré) et le SNES-FSU 21 (2nd degré) ont fait des stages pour les AESH : un en présentiel et un en distanciel. Ce dernier était un essai et nous le renouvelerons certainement pour les AESH éloigné.es de Dijon. **Nous organiserons aussi un stage en présentiel au cours du 1er trimestre de l'année scolaire 2020-2021.**

â€”

N'hésitez pas à contacter le SNES-FSU pour ces personnels :  
s3dij@snes.edu

Suivez les dernières infos et rendez-vous sur  
twitter : <https://twitter.com/snesfsudij>

ou sur facebook : <https://www.facebook.com/Snes-Fsu-21-2179129362360378/>